



**Déclaration de la Délégation du Niger à la 24^{ème} session du
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel relative au
rapport national de la Somalie au Conseil des droits de
l'homme (Genève, 18 au 29 janvier 2016)**

Monsieur le Président,

La Délégation du Niger souhaite la bienvenue à la Délégation somalienne pour la présentation du rapport national à ce 2^{ème} cycle.

Ma délégation se félicite des avancées importantes en Somalie dans le domaine des droits de l'homme, telles relevées dans son rapport, qui se traduisent par des améliorations d'un point de vue sécuritaire, du renforcement du cadre institutionnel à travers le projet de révision de la Constitution qui portent sur des principes relatifs aux droits de l'homme, tels que la dignité humaine, l'égalité entre les citoyens et les droits et libertés fondamentales, la non-discrimination, la protection des groupes marginalisés et des minorités, la justice sociale, l'État de droit.

Ces avancées se reflètent également par les stratégies mise en place par le Gouvernement somalien, visant à améliorer l'exercice des droits des peuples et à adopter des politiques fondées sur les droits, définissant le cadre du développement économique et de la transformation politique.

Ma délégation encourage le Gouvernement somalien dans la mise en œuvre de sa feuille de route nationale pour les droits de l'homme, assortie d'un plan d'action dont l'objectif ultime est le respect, la protection et la réalisation des droits de l'homme et des droits démocratiques garantis par la Constitution provisoire de la Somalie.

A cet égard, ma délégation voudrait lancer un appel aux partenaires internationaux en vue d'apporter tout leur soutien à la Somalie pour davantage conforter ces efforts.

En conclusion, ma Délégation recommande à la Somalie de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Je vous remercie.